

Eva JOLY



1 Oui, il faut interdire la mise en marché de ces molécules, comme de toutes celles qui menacent gravement la santé de nombreuses espèces vivantes non explicitement visées par les produits phytosanitaires, et d'abord la santé des agriculteurs, premières victimes de l'usage abusif de ces produits. Sont particulièrement concernés les produits phytosanitaires par enrobage de semences contenant des molécules neurotoxiques systémiques de la famille des néonicotinoïdes. Il faut aussi une réglementation stricte sur la mise en marché de ces produits, et notamment la séparation du prescripteur et du vendeur, comme dans le cas des médicaments

Oui, l'évaluation des produits phytosanitaires doit relever d'un règlement européen, c'est-à-dire de règles homogènes dans toute l'Europe au lieu d'une directive d'application variable selon les Etats. Et si l'évaluation pratiquée en France présente des défaillances certaines sous l'influence du lobby des fabricants et des moyens insuffisants des structures d'évaluation, il ne faut pas oublier les distorsions de concurrence entre les Etats membres selon qu'ils autorisent ou non certains produits, comme en témoignent les importations frauduleuses de produits de traitement depuis certains pays voisins en France. Au demeurant les procédures d'évaluation doivent être rigoureuses et conduites dans le strict respect de la réglementation en vigueur de l'Union européenne.

2 Oui, mais il s'agit de maintenir une interdiction actuellement mise à mal par les règles européennes, c'est-à-dire d'agir pour changer ces règles au lieu de les approuver hypocritement.

3 Oui. Ce problème est général à tous les services de contrôle, et particulièrement les services de contrôle vétérinaire mis dans une situation impossible par l'application aveugle de la diminution d'effectifs de la fonction publique.

4 Oui.

5 La culture des protéagineux est une question primordiale car la France et l'Europe importent l'essentiel de leur consommation pour l'alimentation animale dans ce domaine. Outre l'intérêt économique, ces cultures présentent un intérêt majeur pour l'environnement, reconnu par le projet de verdissement des aides directes

communautaires. De plus, ces cultures présentent des avantages certains pour la protection de la biodiversité agricole et des abeilles notamment. Mon programme s'engage explicitement à soutenir un retour des légumineuses dans les cultures. Si je suis élue, je mettrai en place un « plan protéines » afin d'atteindre l'autonomie de la France d'ici 2020, en incluant des cultures de légumineuses dans les rotations comme condition d'aides communautaires directes.

Oui, à travers d'une part une taxe très élevée sur les pesticides et l'utilisation de son produit pour accompagner les agriculteurs vers l'agriculture intégrée, durable, et plus généralement dans leur transition écologique. Par ailleurs, je m'engage à soutenir fortement l'agriculture biologique, notamment à travers des mesures fiscales et de la sensibilisation accrue, et à réorienter recherche et enseignement vers l'agroécologie. Je vise une sortie des pesticides en une génération.

6 Il faut revoir l'ensemble du fonctionnement des instituts techniques agricoles, des centres techniques et du développement dans le sens d'une démocratisation de leur direction, ouverte à toutes les sensibilités agricoles, mais aussi aux associations et collectivités locales, et d'une priorité à l'agriculture biologique et à la transformation écologique de l'agriculture.

7 C'est une des premières mesures de mon programme. Il est indispensable que l'ensemble des instances agricoles et para-agricoles (y compris SAFER, CDOA, conseils d'administration des établissements d'enseignement et de recherche...) s'ouvre aux représentants de l'agroécologie, de l'environnement, des citoyens, ainsi qu'aux élus locaux.

L'ensemble des questions de territoire, d'espaces naturels et ruraux pourrait rejoindre un ministère de l'Environnement profondément renouvelé vers une priorité des rapports avec la biosphère plutôt qu'une vision dominante d'ingénieur de l'équipement ou de l'industrie, qui ne rejoint les questions de biosphère que par le traitement et l'administration des pollutions réelles ou potentielles ou des déchets et contaminants divers. Enfin, les questions d'économie agricole et de la pêche ont vocation à représenter des services spécialisés du ministère de l'Economie. ■

Paris, le 24 mars 2012